



Assurance credit revolving et deces

Par **stejess**, le **28/06/2008** à **14:52**

MO n pere de 64 ans est decede le 30 mai 2008 et je m'occupe de sa situation au moment de son deces. rn il avait contracte ou prolonge plusieurs credits a la consommation, carte de magasins et rachat de credits. rn certain datent d'avant ses soucis de sante en 2005 (pose de 2 stents et traitement contre hypertension et cholestérol). rnev idemment les assurances de ces credits ne veulent pas fonctionner car mon pere aurait menti sur son etat de sante. rn1) je suis certaine que mon pere ne pensait pas mourir d'un infarctus. son propre medecin ne l'avait pas mis sous aspirine en plus du plavix (protocole general en cas de risques aggrave de faire un infarctus). rn il n'avait jamais fait de problemes cardiaques mais avait ete depiste a sa demande car il avait des antecedents dans sa famille et qu'il avait 61 ans en 2005. rn Son medecin, lui meme, a ete surpris par son infarctus. rn toutes ses scintigraphies, ses electrocardiogrammes... montrent un coeur relativement sain avec de l'atherosclerose assez commune a son age d'ou pose de stents. rn3) les assurances me disent qu'il n'a pas rempli de questionnaire de sante. rnest ce possible a 61 ans pour un credit de 10000 euros ou moins qu'on ne lui ai pas donne de questionnaire de sante? rn4) concernant la carte pass carrefour il y a une clause dans le contrat qui dit ceci: rn "ce qui n'est pas garanti au titre des garanties deces, IAD, ITT rn suicides... rn sinistres lies a la pratique de sport... rn les sinistres resultant de l'usage de stupefiants... rn **LES SUITES, RECHUTES OU CONSEQUENCES DE MALADIES OU ACCIDENTS ANTERIEURS A LA SOUSCRIPTION. rn TOUTEFOIS, LA GARANTIE RESTE ACQUISE EN CAS DE DECES" rn lors de mes echanges avec l'assureur ils maintiennent que cette clause s'applique aux ITT (mon pere etait a la retraite au moment de sa RESouscription a cette carte et sa reserve de credit) rn rn Pensez vous que je puisse avoir des recours? rn les sommes sont tres elevees: 23000 sofinco (qui a d'ailleurs refuse de l'assurer) rn 10000 carte pass rn 6855 euros cofidis rn 9000 euros finaref rn 11000 euros cetelem rn rn merci de m'avoir lu et de votre aide rn rn je precise que le cardiologue de mon pere me fait un document attestant que pour lui, vis a vis de son suivi et apres examen scintigraphique, il l'avait declare gueri. du point de vue medecale il etait considere gueri mais avait un traitement (cholesterol, plavix suite a sa

pause de stent) due à ses antécédents familiaux et sa soixantaine. rndonc pour le medecin mon pere n'a pas fait de fausse declaration puisque lui meme lui avait dit qu'il n'etait pas malade.